

* ***LE BERGER BELGE*** *

PRÉSENTATION DE LA RACE

LES ORIGINES DU BERGER BELGE ET SES DIFFÉRENTES VARIÉTÉS

STANDARD OFFICIEL DU BERGER BELGE

✓ PRESENTATION DE LA RACE

- La coutume et l'habitude de l'abréviation nous amènent souvent à parler de Groenendaels, Malinois, Laekenois ou Tervuerens comme d'une race, mais il est important de bien prendre conscience du fait que la race est « UNE » et que c'est le BERGER BELGE dont Groenendaels, Malinois, Laekenois ou Tervuerens ne sont que des variétés. Celles-ci se distinguent les unes des autres uniquement par la texture et la couleur de la fourrure.*
- Le Berger Belge, par l'harmonie de sa structure aussi bien que par l'extrême sensibilité de son intelligence, appartient à l'aristocratie des races bergères, fort nombreuses de par le monde.*
- Cette race, dont la sélection a été sans cesse suivie et améliorée, depuis la fin du XIXème siècle en Belgique et dès avant la guerre de 1914 en France, est actuellement parfaitement fixée et stable. Le cheptel français est important en nombre et homogène, fruit de 45 à 50 ans de sélection rigoureuse effectuée par des amateurs sérieux.*

- *Physiquement, le Berger Belge est un lupoïde de taille moyenne, de construction médioligne qui allie la puissance de son ossature et de sa musculature sèche à une grande élégance générale due à l'harmonie de ses lignes et à la souplesse de ses allures. La réussite de l'équilibre entre ces deux tendances, puissance et élégance, caractérise les grands champions. Il est à noter qu'un léger excès de puissance est plus facilement admis chez un mâle tandis qu'un excès d'élégance est plus généralement pardonné chez une femelle.*
- *Le Berger Belge est un chien débordant de tendresse pour son maître, qu'il est toujours préférable d'acquérir jeune, au sevrage de préférence, car la séparation brutale loin d'un maître auquel il s'est donné tout entier au cours de son enfance et de son adolescence constitue pour lui un choc, un traumatisme affectif, qui peut être durable et néfaste à l'équilibre de son caractère. Son intelligence est grande et d'une extrême vivacité, ce qui est un de ses plus grands charmes; elle se complète par une remarquable faculté d'adaptation au milieu aussi bien qu'au mode de vie et à l'utilisation imposée par le maître.*
- *Le Berger Belge est un excellent chien de défense et de troupeau, doué de qualité olfactives précieuses dans les épreuves de pistage ou de cavage et surtout, en toutes occasions, le plus merveilleux des copains, intuitif, aimant et dévoué au-dessus de toute expression, c'est un chien d'une grande sensibilité, doué d'un influx nerveux à fleur de peau, aux réflexes très rapides, à la détente extraordinaire qui en fait le champion des sauteurs. Ils sont capables du meilleur et du pire... suivant le MAITRE QUE LE HASARD LEUR ATTRIBUE. Il a un besoin impérieux à la fois de se sentir aimé, de vivre dans un climat de confiance et d'amitié, et de se dévouer entièrement au maître qui le comprend. Élevé avec douceur, compréhension et amitié, il s'adapte naturellement à tout ce que son maître veut obtenir de lui. Il comprend tout, mais accepte mal la brutalité et celle-ci est toujours à proscrire avec lui.*

✓ ***LES ORIGINES DU BERGER BELGE ET SES DIFFÉRENTES VARIÉTÉS***

- *Il existe quatre variétés qui se distinguent les unes des autres uniquement par la texture et la couleur de fourrure soit :*
 - *les Bergers Belges à poil long avec le GROENENDAEL à poil long noir (un peu de blanc est toléré au poitrail et aux doigts) et le TERVUEREN), uniquement le fauve-charbonné et le gris-charbonné, sous masque noir; (toutefois, la couleur fauve-charbonné reste la préférée. Le fauve doit être chaud, n'être ni clair, ni délavé),*
 - *les Bergers Belges à poil court uniquement constitués par le MALINOIS (masque noir et la couleur de poil fauve charbonné obligatoire),*
 - *les Bergers Belges à poil dur appelés LAEKENOIS; cette variété est caractérisée par la rudesse et la sécheresse du poil qui se montre en outre ébouriffé (couleur fauve avec traces de charbonné principalement au museau et à la queue).*

LE BERGER BELGE EST NÉ DANS LA BANLIEU DE BRUXELLES



De la ville de LAEKEN est né le LAEKENOIS.



De la ville de GROENENDAAL est né le GROENENDAEL.



De la ville de MALINES est né le MALINOIS.



De la ville de TERVUEREN est né le TERVUEREN.

STANDARD OFFICIEL DU BERGER BELGE

ORIGINE : Belgique

DATE DE PUBLICATION DU STANDARD D'ORIGINE EN VIGUEUR : 13 mars 2001

UTILISATION : A l'origine chien de berger, aujourd'hui chien d'utilité (garde, défense, pistage, etc.) et de service polyvalent, de même que chien de famille.

CLASSIFICATION F.C.I. :

Groupe I - Chiens de berger et de bouvier (sauf chiens de bouvier suisses)

Section I - Chiens de berger avec épreuve de travail.

BREF APERÇU HISTORIQUE : A la fin des années 1800, on avait en Belgique une foule de chiens conducteurs de troupeaux, dont le type était hétérogène et les robes d'une extrême diversité. Afin de mettre un peu d'ordre dans cet état de choses, des cynophiles passionnés constituèrent un groupe et se laissèrent éclairer par le professeur A. Reul, de l'Ecole de Médecine Vétérinaire de Cureghem, que l'on peut considérer comme le véritable pionnier et le fondateur de la race.

C'est entre 1891 et 1897 que la race naît officiellement. Le 29 septembre 1891 se fonde à Bruxelles le «Club du Chien de Berger Belge» et la même année encore, le 15 novembre, le Professeur A. Reul organise à Cureghem un rassemblement de 117 chiens, ce qui permit d'effectuer un recensement et d'opérer un choix des meilleurs sujets. Les années suivantes on commence une vraie sélection, en pratiquant une consanguinité extrême sur quelques étalons.

Le 3 avril 1892, un premier standard de race fort détaillé fut déjà rédigé par le «Club du Chien de Berger Belge ». Une seule race fut admise, avec trois variétés de poil. Toutefois, comme on disait à l'époque, le Berger Belge n'était qu'un chien de petites gens, donc une race qui manquait encore de prestige. Par conséquent, ce n'est qu'en 1901 que les premiers Bergers Belges ont été enregistrés dans le Livre des Origines de la Société Royale Saint Hubert (L.O.S.H.).

Au cours des années qui suivaient, les dirigeants de la cynophilie bergère belge se mettaient avec ténacité à la tâche pour unifier le type et corriger les défauts. On peut dire que vers 1910 le type et le caractère du Berger Belge étaient déjà fixés.

Au cours de l'histoire du Berger Belge, la question des diverses variétés et des couleurs admises a donné lieu à beaucoup de controverses. Par contre, en ce qui concerne la morphologie, le caractère et l'aptitude au travail, il n'y a jamais eu de désaccord.

ASPECT GENERAL : Le Berger Belge est un chien médioligne, harmonieusement proportionné, alliant élégance et puissance, de taille moyenne, de musculature sèche et forte, inscriptible dans un carré, rustique, habitué à la vie en plein air et bâti pour résister aux variations atmosphériques si fréquentes du climat belge. Par l'harmonie de ses formes et le port altier de la tête, le chien de Berger Belge doit donner l'impression de cette élégante robustesse qui est devenue l'apanage des représentants sélectionnés d'une race de travail. Le Berger Belge sera jugé en statique dans ses positions naturelles, sans contact physique avec le présentateur.

PROPORTIONS IMPORTANTES : Le chien de Berger Belge est inscriptible dans un carré. La poitrine est descendue jusqu'au niveau des coudes. La longueur du museau est égale ou légèrement supérieure à la moitié de la longueur de la tête.

COMPORTEMENT/CARACTERE : *Le Berger Belge est un chien vigilant et actif, débordant de vitalité et toujours prêt à passer à l'action. A l'aptitude innée de gardien de troupeaux, il joint les précieuses qualités du meilleur chien de garde pour la propriété. Il est, sans nulle hésitation, l'opiniâtre et ardent défenseur de son maître. Il réunit toutes les qualités requises pour être un chien de berger, de garde, de défense et de service. Son tempérament vif et alerte et son caractère assuré, sans aucune crainte ni agressivité, doivent être visibles dans l'attitude du corps et l'expression fière et attentive de ses yeux étincelants. On tiendra compte du caractère «calme » et « hardi » dans les jugements.*

TETE : *Portée haut, longue sans exagération, rectiligne, bien ciselée et sèche. Le crâne et le museau sont de longueur sensiblement égale, avec au maximum un très léger avantage pour le museau, ce qui donne une impression de fini parachevé à l'ensemble.*

REGION CRANIENNE : *De largeur moyenne, en proportion avec la longueur de la tête, à front plutôt aplati qu'arrondi, au sillon médian peu prononcé vu de profil, parallèle à la ligne imaginaire prolongeant le chanfrein; crête occipitale peu développée; arcades sourcilières et zygomatiques non proéminentes.*

- **Stop** : modéré.

REGION FACIALE :

- **Truffe** : noire.
- **Museau** : de moyenne longueur et bien ciselé sous les yeux; s'amincissant graduellement vers le nez, en forme de coin allongé; chanfrein droit et parallèle à la ligne supérieure prolongée du front; gueule bien fendue, ce qui veut dire que lorsque la gueule est ouverte, les commissures des lèvres sont tirées très en arrière, les mâchoires étant bien écartées.
- **Lèvres** : minces, bien serrées et fortement pigmentées.
- **Mâchoires et dents** : dents fortes et blanches, régulièrement et fortement implantées dans des mâchoires bien développées. Articulé «en ciseaux»; la denture «en pince», qui est préférée des conducteurs de moutons et de bestiaux, est tolérée. Denture complète, correspondant à la formule dentaire; l'absence de deux prémolaires (2 PM1) est tolérée et les molaires 3 (M3) ne sont pas prises en considération.
- **Joues** : sèches et bien plates, quoique musclées.
- **Yeux** : de grandeur moyenne, ni proéminents, ni enfoncés, légèrement en forme d'amande, obliques, de couleur brunâtre, de préférence foncés; paupières bordées de noir; regard direct, vif, intelligent et interrogateur.
- **Oreilles** : plutôt petites, haut plantées, d'apparence nettement triangulaire, conques bien arrondies, l'extrémité en pointe, rigides, portées droit et verticalement quand le chien est attentif.

COU : *Bien dégagé, légèrement allongé, assez redressé, bien musclé, s'élargissant graduellement vers les épaules et exempt de fanon; la nuque légèrement arquée.*

CORPS : *Puissant sans lourdeur; la longueur depuis la pointe de l'épaule jusqu'à la pointe de la fesse est approximativement égale à la hauteur au garrot.*

- **Ligne du dessus** : la ligne supérieure du dos et du rein est droite.

- **Garrot** : accentué.
- **Dos** : ferme, court et bien musclé.
- **Rein** : solide, court, suffisamment large, bien musclé.
- **Croupe** : bien musclée; ne s'inclinant que très légèrement; suffisamment large, mais sans excès.
- **Poitrine** : peu large, mais bien descendue; les côtes arquées à leur partie supérieure; vu de face le poitrail est peu large, sans être étroit.
- **Ligne du dessous** : commence au-dessous de la poitrine et remonte légèrement, dans une courbe harmonieuse, vers le ventre, qui n'est ni avalé, ni levretté, mais légèrement relevé et modérément développé.

QUEUE : Bien attachée, forte à la base, de longueur moyenne, atteignant au moins mais dépassant de préférence le jarret; au repos portée pendante, la pointe légèrement recourbée en arrière au niveau du jarret; en action plus relevée, sans aller au-dessus de l'horizontale, la courbe vers la pointe plus accentuée, sans toutefois qu'à aucun moment elle ne puisse former ni crochet, ni déviation.

MEMBRES

MEMBRES ANTERIEURS :

- **Vue d'ensemble** : ossature solide, mais pas lourde; musculature sèche et forte; les antérieurs sont d'aplomb vus de tous les côtés et parfaitement parallèles vus de devant.
- **Epaules** : l'omoplate est longue et oblique, bien attachée, formant avec l'humérus un angle suffisant, mesurant idéalement 110-115°.
- **Bras** : long et suffisamment oblique.
- **Coude** : ferme, ni décollé, ni serré.
- **Avant-bras** : long et droit.
- **Poignet (carpe)** : très ferme et net.
- **Métacarpes** : forts et courts, autant que possible perpendiculaires au sol ou seulement très peu inclinés vers l'avant.
- **Pieds** : ronds, pieds de chat; les doigts recourbés et bien serrés; les coussinets épais et élastiques; les ongles foncés et gros.

MEMBRES POSTERIEURS :

- **Vue d'ensemble** : puissants, mais sans lourdeur; de profil, les postérieurs sont d'aplomb et vus de derrière, parfaitement parallèles.
- **Cuisse** : de longueur moyenne, large et fortement musclée.
- **Genou** : approximativement à l'aplomb de la hanche; angulation du genou normale.
- **Jambe** : de longueur moyenne, large et musclée.
- **Jarret** : près de terre, large et musclé, modérément angulé.
- **Métatarses** : solides et courts; les ergots ne sont pas désirés.
- **Pieds** : peuvent être légèrement ovales; les doigts recourbés et bien serrés; les coussinets épais et élastiques; les ongles foncés et gros.

ALLURES : Mouvement vif et dégagé à toutes les allures; le Berger Belge est un bon galopeur, mais les allures habituelles sont le pas et surtout le trot; les membres se meuvent parallèlement au plan médian du corps. A grande vitesse les pieds se rapprochent du plan médian; au trot, l'amplitude est moyenne, le mouvement est régulier et aisé, avec une bonne poussée des postérieurs, la ligne du dessus demeurant bien tendue; sans que les antérieurs soient levés trop haut. Sans cesse en mouvement, le chien de Berger Belge semble infatigable; sa démarche est rapide,

élastique et vive. Il est capable d'effectuer un changement soudain de direction en pleine vitesse; par son tempérament exubérant et son désir de garder et de protéger, il a une tendance marquée à se mouvoir en cercles.

PEAU : *Elastique, mais bien tendue sur tout le corps; bord des lèvres et des paupières fortement pigmenté.*

ROBE ET VARIETES : *Le poil étant de longueur, de direction, d'aspect et de couleur variés chez les chiens de Berger Belge, ce point a été adopté comme critère pour distinguer les quatre variétés de la race; le Groenendaël, le Tervueren, le Malinois et le Laekenois. Ces quatre variétés sont jugées séparément et peuvent obtenir chacune une proposition de C.A.C., de C.A.C.I.B. ou de réserve.*

NATURE DU POIL : *Dans toutes les variétés le poil doit toujours être dense, serré et de bonne texture, formant avec le sous-poil laineux une excellente enveloppe protectrice.*

- **A- Poil Long** : *Le poil est court sur la tête, la face externe des oreilles et le bas des membres, sauf sur le bord postérieur de l'avant-bras qui est garni, du coude au poignet, de poils longs appelés franges. Le poil est long et lisse sur le restant du corps et plus long et abondant autour du cou et sur le poitrail, où il forme collerette et jabot. L'ouverture du conduit auditif est protégée par des poils touffus. Les poils depuis la base de l'oreille sont relevés et encadrent la tête. L'arrière des cuisses est orné d'un poil très long et très abondant, formant la culotte. La queue est garnie d'un poil long et abondant formant panache. Le Groenendael et le Tervueren sont des poils longs.*
- **B- Poil Court** : *Le poil est très court sur la tête, la face externe des oreilles et le bas des membres. Il est court sur le reste du corps et plus fourni à la queue et autour du cou, où il dessine une collerette qui prend naissance à la base de l'oreille, s'étendant jusqu'à la gorge. En outre, l'arrière des cuisses est frangé de poils plus longs. La queue est épiée, mais ne forme pas panache. Le Malinois est le poil court.*
- **C- Poil Dur** : *Ce qui caractérise surtout le poil dur, c'est l'état de rudesse et de sécheresse du poil, qui, en outre, est crissant et ébouriffé. Sensiblement de six centimètres sur toutes les parties du corps, le poil est plus court sur le dessus du chanfrein, le front et les membres. Ni les poils du pourtour des yeux, ni ceux garnissant le museau, ne seront assez développés pour masquer la forme de la tête. L'existence de la garniture du museau est cependant obligatoire. La queue ne doit pas former panache. Le Laekenois est le poil dur.*

COULEUR :

- **Masque** : *chez les Tervuerens et les Malinois, le masque doit être très bien prononcé et tendre à englober les lèvres supérieure et inférieure, la commissure des lèvres et les paupières, en une seule zone noire. Il est défini un strict minimum de six points de pigmentation des phanères : les deux oreilles, les deux paupières supérieures et les deux lèvres supérieure et inférieure, qui doivent être noires.*
- **Charbonné** : *chez les Tervuerens et les Malinois, le charbonné signifie que des poils ont une extrémité noire, ce qui ombre la couleur de base. Ce noir est de toute façon «flammé» et ne peut être présent ni en grandes plaques, ni en vraies rayures (bringé). Chez les Laekenois le charbonné s'exprime plus discrètement.*
- **Groenendael** : *uniquement le noir zain.*
- **Tervueren** : *uniquement le fauve-charbonné et le gris-charbonné, sous masque noir; toutefois, la couleur fauve-charbonné reste la préférée. Le fauve doit être chaud, n'être ni clair, ni délavé. Tout chien dont la couleur est autre que fauve-charbonné ou ne répond pas à l'intensité désirée ne peut pas être considéré comme un sujet d'élite.*
- **Malinois** : *uniquement le fauve-charbonné avec masque noir.*

- **Laekenois** : uniquement le fauve avec traces de charbonné, principalement au museau et à la queue.

Pour toutes les variétés, un peu de blanc est toléré au poitrail et aux doigts.

TAILLE, POIDS ET MENSURATIONS :

- **Hauteur au garrot** : la hauteur désirable est en moyenne de 62 cm pour les mâles et de 58 cm pour les femelles.
- **Limites** : en moins 2 cm, en plus 4 cm.
- **Poids** : Mâles environ 25-30 kg. Femelles environ 20-25 kg.
- **Mensurations** : mesures moyennes normales chez un chien de Berger Belge mâle de 62 cm au garrot :
 - Longueur du corps (de la pointe de l'épaule à la pointe de la fesse) : 62 cm.
 - Longueur de la tête : 25 cm.
 - Longueur du museau : 12,5 à 13 cm.

DEFAUTS : Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité.

- **Aspect général** : lourdaud, manquant d'élégance; trop léger ou trop frêle; plus long que haut, inscriptible dans un rectangle.
- **Tête** : lourde, trop forte, manquant de parallélisme, insuffisamment ciselée ou sèche; front trop arrondi, stop trop accusé ou effacé; museau trop court ou pincé; chanfrein busqué; arcades sourcilières ou zygomatiques trop proéminentes.
- **Truffe, lèvres, paupières** : traces de dépigmentation.
- **Denture** : incisives mal rangées. Défaut grave, manque d'une incisive, d'une prémolaire 3, d'une prémolaire 2, de 3 prémolaires 1.
- **Yeux** : clairs, ronds.
- **Oreilles** : grandes, longues, trop larges à la base, plantées bas, divergentes ou convergentes.
- **Cou** : grêle, court ou engoncé.
- **Corps** : trop allongé; parois thoraciques trop larges (cylindriques).
- **Garrot** : effacé, bas.
- **Ligne du dessus** : dos et / ou reins longs, faibles, affaissés ou voussés.
- **Croupe** : trop inclinée, surélevée.
- **Ligne du dessous** : trop ou trop peu descendue; excès de ventre.
- **Queue** : implantation trop basse; portée trop haut, formant crochet, déviée.
- **Membres** : ossature trop légère ou trop lourde; mauvais aplombs de profil (p.ex. canons antérieurs trop obliques ou poignets faibles), de face (p.ex. pieds cagneux ou panards, coudes décollés, etc.) ou de derrière (p.ex. postérieurs rapprochés, écartés ou en forme de tonneau, jarrets clos ou ouverts, etc.); trop peu ou exagérément angulés.
- **Pieds** : ouverts.
- **Allures** : mouvement serré, foulées trop courtes, trop peu d'impulsion, mauvaise transmission par le dos, allures relevées.
- **Poil** : les quatre variétés : insuffisance de sous-poil.
- **Groenendaël et Tervueren** : poil laineux, ondulé ou bouclé; poil insuffisamment long.
- **Malinois** : poil demi-long où il devait se montrer court; poil ras; poils durs disséminés dans le poil court; poil ondulé.

- **Laekenois** : poil trop long, soyeux, ondulé, frisé ou court; bourrés de poils fins, disséminés par mèches dans le poil dur; excès de longueur des poils entourant l'œil ou garnissant l'extrémité inférieure de la tête; queue touffue.
- **Couleur** : les quatre variétés; tache blanche à la poitrine formant plastron; du blanc aux pieds dépassant les doigts.
- **Groenendaël** : reflets roux dans le poil; culottes grises.
- **Tervueren** : le gris.
- **Tervueren et Malinois** : le bringé; les teintes insuffisamment chaudes; insuffisance ou excès de charbonné ou sa disposition par plaques sur le corps, insuffisance de masque.
- **Tervueren, Malinois et Laekenois** : fauve trop clair; une couleur de base très atténuée, dite «délavée», est considérée comme un défaut grave.
- **Caractère** : les sujets manquant de confiance en soi et hypernerveux.

DEFAUTS ELIMINATOIRES :

- **Caractère** : sujets agressifs ou craintifs.
- **Aspect général** : absence de type racial.
- **Denture** : prognathisme supérieur; prognathisme inférieur, même sans perte de contact (articulé inversé) : occlusion croisée; absence d'une canine (1 C), d'une carnassière supérieure (1 PM4) ou inférieure (1 Ml), d'une molaire (1 M1 ou 1 M2, sauf les M3), d'une prémolaire 3 (1 PM3) plus une autre dent, ou au total de trois dents (sauf les prémolaires 1) ou plus.
- **Truffe, lèvres, paupières** : fortement dépigmentées.
- **Oreilles** : tombantes ou maintenues dressées artificiellement.
- **Queue** : absente ou écourtée, de naissance ou par ablation; portée trop haut et en forme d'anneau ou enroulée.
- **Poil** : absence de sous-poil.
- **Couleur** : toutes les couleurs qui ne correspondent pas à celles des variétés décrites; marques blanches trop étendues au poitrail, d'autant plus si elles montent jusqu'à l'encolure; du blanc aux pieds, dépassant la moitié des métacarpes ou des métatarses et formant des chaussettes; taches blanches ailleurs qu'au poitrail et aux doigts; absence de masque y compris le museau de couleur plus claire que l'ensemble de la robe chez le Tervueren ou le Malinois.
- **Taille** : en dehors des limites prescrites.
- **N.B.** : Les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum.

CROISEMENTS - MARIAGES INTER-VARIETES : Les accouplements inter-variétés sont interdits, sauf dans des cas bien particuliers, sur dérogations accordées par les commissions d'élevage nationales compétentes (texte 1974, fait à Paris).